



REGLEMENT DE LA SNOWBIKE LES ANGLES DIMANCHE 26 MARS – LES ANGLES

Toute inscription à la SnowBike les Angles implique l'acceptation du règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner la disqualification du coureur.

1. DEFINITION

La SnowBike Les Angles est une compétition de VTT sur neige. Elle est composée de deux épreuves : le derby (départ en masse) et l'Eliminator (circuit descendant et court) par 2 ou 4. Le nombre maximum de participants est de 150 pers.

Le classement final se fait par l'addition des points des deux épreuves :

- derby : coefficient 1
- Eliminator : coefficient 1

Sera déclaré vainqueur celui qui comptabilisera le moins de points.

Des coefficients sont prévus pour les épreuves : 1 pour le derby et 1 pour l'Eliminator, afin d'éviter les égalités de points dans le classement général.

Une petite finale sera organisée pour un classement plus précis des pilotes se classant entre 4 et 8 premiers de l'Eliminator

2. ORGANISATION

2.1 La SnowBike Les Angles est organisée par l'association le Mountain Bike Les Angles (Club de VTT), en collaboration étroite avec la RASL Les Angles.

Pour l'association Mountain Bike Les Angles, son président :

Geoffrey Buisan

66210 Les Angles

06 42 11 75 21

geoffreybuisan@gmail.com

Pour la RASL Les Angles : M. MEUNIER Jérôme

2.1 Dates et lieux

La SnowBike Les Angles aura lieu le dimanche 26 mars 2017

L'épreuve se disputera à Les Angles 66210, sur le domaine skiable de les Angles et en bas de station

3. INSCRIPTIONS

3.1 Les inscriptions sont ouvertes du 10 février 2017 au 19 mars 2017, avec un paiement en ligne par carte bancaire sur internet.

3.2 Les inscriptions seront également possibles à Gare des télécabines Les Angles 66210, le dimanche 26 mars, à partir de 7h30, en fonction des places restantes (maximum 150 participants) et uniquement pour les personnes licenciées FFC.

3.3 Toutes les informations concernant l'évènement sont disponibles sur le site

3.4 Le tarif unique de l'inscription est de 25 euros.

Ce tarif comprend :

- L'inscription à la SnowBike Les Angles
- L'utilisation des remontées mécaniques le jour de l'évènement – 1 journée Les Angles.
- Repas de midi.

3.5 L'accès aux remontées mécaniques se fait par un titre de transport provenant de la RASL Les Angles et remis aux participants le matin de l'épreuve. L'accès aux remontées est restreint aux remontées autorisées à l'occasion pour l'évènement.

3.6 ANNULATION : en cas d'annulation (au plus tard 15 jours avant l'évènement), le remboursement de l'inscription sera du montant de l'inscription moins les frais de gestion, soit 25 € -1 € de frais = 24 €.



4. ASSURANCE

4.1 La course est ouverte à tous les compétiteurs licenciés ou non. Les compétiteurs doivent posséder une licence FFC en cours de validité (saison 2017) et indiquant la mention «compétition» ou fournir à l'organisation un « certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme/VTT en compétition », comprenant exactement ces termes et datant de moins d'un an.

Les participants ont connaissance que :

- **aucun certificat médical ne sera délivré sur place.**
- **aucune décharge ne sera acceptée.**
- **la course est ouverte à partir de la catégorie Benjamin (11/12 ans)**

4.2 Les participants sont assurés par la responsabilité civile du club Mountain Bike Les Angles

4.3 En cas d'accident, les frais de secours et les frais médicaux seront supportés par l'assurance personnelle des participants (hélicoptère et frais d'hospitalisation par exemple) ou par la Responsabilité Civile du club Mountain Bike Les Angles

4.4 L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

5. EQUIPEMENT

5.1 Le port du casque intégral à coque rigide, ainsi qu'une dorsale, des genouillères et des gants sont obligatoires. Tout pilote se présentant au départ sans l'ensemble des équipements obligatoires ou avec des équipements visiblement détériorés se verra refuser le départ. Une vérification pourra être effectuée par l'organisation.

5.2 Chaque participant doit avoir un VTT adapté à la pratique du VTT sur neige et en bon état de marche.

5.3 Les pneus clous sont interdits pour la compétition.

PARTICIPATION

5.4 Toute inscription à la SnowBike Les Angles implique l'acceptation du règlement.

5.5 Le non-respect du règlement, des règles et consignes de l'organisation sur le lieu et pendant l'évènement peut entraîner le retrait de la plaque du participant par l'organisation.

5.6 Tout abandon doit être signalé à l'organisation (poste de secours ou ravitaillement le plus proche). En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens éventuellement mis en œuvre pour sa recherche.

5.7 Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du VTT sur neige.

5.8 L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et le programme des animations, notamment pour des raisons de sécurité.

5.9 L'organisation se réserve le droit d'annuler la SnowBike Les Angles si les conditions climatiques et/ou l'état de la neige et/ou de la piste ne permettent pas le bon déroulement de l'évènement ou si les conditions de sécurités ne sont pas respectées.

5.10 Les participants ne peuvent évoluer, en VTT sur neige, uniquement sur les pistes réservées à cet effet, et dédiées à l'évènement.

6. REMISE DE PRIX 6.1 La remise des prix du départ en masse (derby) se fera sous forme de lots.

6.2 Les points du départ en ligne (coefficient 1) et les points de l'Eliminator (coefficient 1) seront additionnés pour le classement final.



6.2.1 La dotation de la SnowBike Les Angles se fera à partir du classement général des deux épreuves (Départ en ligne et Eliminator).

7. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la SnowBike Les Angles, chaque concurrent autorise à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la SnowBike Les Angles en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

8. MODIFICATION DU REGLEMENT

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.